

PLAN  
STRATEGIQUE  
2014-2016

1<sup>ère</sup>  
EVALUATION



# Table des matières

---

5	Préambule
6	Les Thématiques
33	Les indicateurs d'évaluation
45	Les comptes de résultats prévisionnels Les budgets d'investissement
52	Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées



## Préambule

---

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à une première évaluation de son Plan Stratégique 2014 – 2016 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2014.

Sur base de l'examen des différents tableaux qui vous sont présentés ci-après, nous constatons qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2014, de manière générale, plus de 75 % des 158 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2014 – 2016 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution, c'est pourquoi cette première évaluation intègre de nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial. Il faut également tenir compte de l'instabilité économique et financière actuelle.

Soulignons que 2014 est l'année de la quatrième recertification ISO 14001 et enregistrement EMAS de nos activités d'exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.

Un autre fait marquant de l'année écoulée est l'appel à projets lancé dans le cadre de la programmation des Fonds structurels 2014-2020, par la Région wallonne, le 15 mars 2014.

IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique ont suivi l'ensemble des portefeuilles, participé à leur élaboration et joué un rôle fédérateur dans ce cadre permettant aux Villes, Communes et autres opérateurs de la région de Charleroi et du Sud Hainaut de déposer plusieurs projets ambitieux.

Citons notamment les portefeuilles d'IGRETEC, d'Héraclès, du Biopark, de Cenaero, du CETIC, de Sirris, d'Aiseau-Presles, de Fleurus, de Chimay, de Farciennes, de Pont-à-Celles, de Courcelles, de Thuin, Charleroi,...

Economie, Innovation et Intelligence territoriale sont les maîtres-mots des projets proposés en matière d'accompagnement des entreprises, d'ingénierie touristique, d'économie circulaire, de créativité, de recherche, de redynamisation urbaine,...

Ci-après, nous présentons, par thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.

## Les thématiques

---

# 1. L'eau

## 1.1. Assainissement des eaux usées domestiques

Pour rappel, concernant les eaux urbaines résiduaires des agglomérations supérieures à 2.000 habitants, IGRETEC assume, avec la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), la poursuite des actions proposées pour les périodes 2005-2009 et 2010-2014 et le programme relatif à l'épuration des agglomérations inférieures à 2.000 habitants.

Rappelons aussi qu'à ce jour, IGRETEC a rempli ses obligations vis-à-vis des contentieux européens. Dès lors, les programmes d'investissement de la SPGE ont été revus à la baisse avec les incidences suivantes :

- le programme d'investissement 2010-2014 a été prolongé jusqu'en 2016 ;
- les priorités d'investissements ont été revues afin de finaliser l'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 EH et également les zones prioritaires visées par la Directive Code de l'Eau (zone de baignade, prévention de captage, ...).

A ce titre et dans un premier temps, 9 dossiers prioritaires sont retenus et présentent les stades d'évolution ci-après :

- collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin : dossier modifié ;
- rénovation de la station d'épuration – Avigroup : dossier au stade projet ;
- rénovation de la station d'épuration de Lobbes, Chemin d'Hourpes : dossier au stade projet ;
- rénovation du collecteur de Soleilmont : dossier au stade de l'avant-projet;
- rénovation de la station d'épuration de Souvret-Chenoit : dossier au stade de l'avant-projet ;
- collecteur de Velaine : dossier au stade projet ;
- réhabilitation du bassin d'orage et de la station de pompage du Lac de Féronval : dossier au stade de l'avant-projet;
- refoulement du quartier Champ de Justice : dossier au stade de l'avant-projet;

- reprise des eaux de la station de pompage "Réunion" vers la station de pompage "Roosevelt" à Marchienne-au-Pont : dossier au stade des travaux.

Un inventaire détaillé des réseaux d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre est en cours de réalisation. D'autres communes dont Châtelet, Thuin et Montigny-le-Tilleul feront l'objet de cette même étude dans les prochaines années et ce, en fonction des moyens budgétaires de la SPGE.

## 1.2. Distribution d'eau

La SWDE nous a confié l'étude de 7 projets de nouvelles conduites sur la Ville de Charleroi, un surpresseur à Presles et 2 projets sur Braine-le-Comte sur le territoire des services de distribution Sambre et Senne-Dyle-Gette à terminer en 2014.

## 1.3. Egouttage prioritaire

Dans le cadre du programme d'égouttage prioritaire au travers des Plans d'Investissement Communaux (PIC) permettant à IGRETEC, pouvoir adjudicateur délégué de la SPGE, de poursuivre avec les communes les études et le suivi des travaux, en ce compris la gestion financière des investissements, qu'elles veulent bien lui confier, tant en égouttage exclusif qu'en égouttage conjoint avec des travaux de voirie dans le cadre de l'exécution du droit de tirage :

- ont débuté, pour la Ville de Charleroi, 14 études pour améliorer la voirie et prévoir un nouvel égouttage dans le quartier de Sart-lez-Moines à Jumet, les rues Appaumée à Ransart, Jean Jaurès à Montignies-sur-Sambre ...
- ont été étudiés quatre projets de voirie et d'égouttage pour la Ville de Châtelet, notamment les rues du Pige, Léon Neuens et de la Station à Châtelet et la rue des Hayettes à Châtelineau ;
- d'autres projets importants nous ont également été confiés tels que la rue de la Fléchère à Courcelles, la rue de la

Montagne à Farciennes, le sentier des Trieux, la rue Oscar Carlier à Forchies-la-Marche, les rues Bouleaux et Centrale à Gerpennes et Bois des Sartis à Montigny-le-Tilleul.

#### 1.4. Espaces publics et voiries

Parmi les nombreux projets étudiés, on retrouve : l'aménagement de l'ancienne N5 entre Laneffe et Somzée à Walcourt, les rues Longue à Bouffioulx et Sart Allet à Châtelineau, la rénovation urbaine de la rue des Vallées, l'amélioration de la route G. Jennart à Colfontaine, ainsi que la réalisation des rues Bayet, Wartonlieu et Pastur à Courcelles.

En avant-première, Sambreville nous a attribué l'audit de plus de 310 voiries fixant l'état actuel des routes, accotements, ... leur niveau d'urgence de réparations et l'impact financier sur une longueur totale de 120 km. Ont suivi les audits de voiries pour les communes d'Aiseau-Presles, d'Estinnes et de Fleurus.

Se sont ajoutées, les études de réhabilitation des sites à réaménager (SAR) dits Carrefour Albert 1er et Grand Ban Sainte Pauline sur la commune de Farciennes.

#### 1.5. Etudes Hydrauliques

Dans la continuité des études hydrauliques qui ont été menées sur le territoire de Braine-le-Comte et qui ont abouti à la conception de 4 zones inondables et de 3 bassins d'orage, une étude complémentaire a permis l'achèvement de la réfection du puits reprenant les ruisseaux de la Brainette et du Sans-Fond ainsi que l'étude de 3 nouveaux ouvrages de retenue d'eau de ruissellement et 1 projet de protection de berges d'un ruisseau.

#### 1.6. Assainissement Autonome

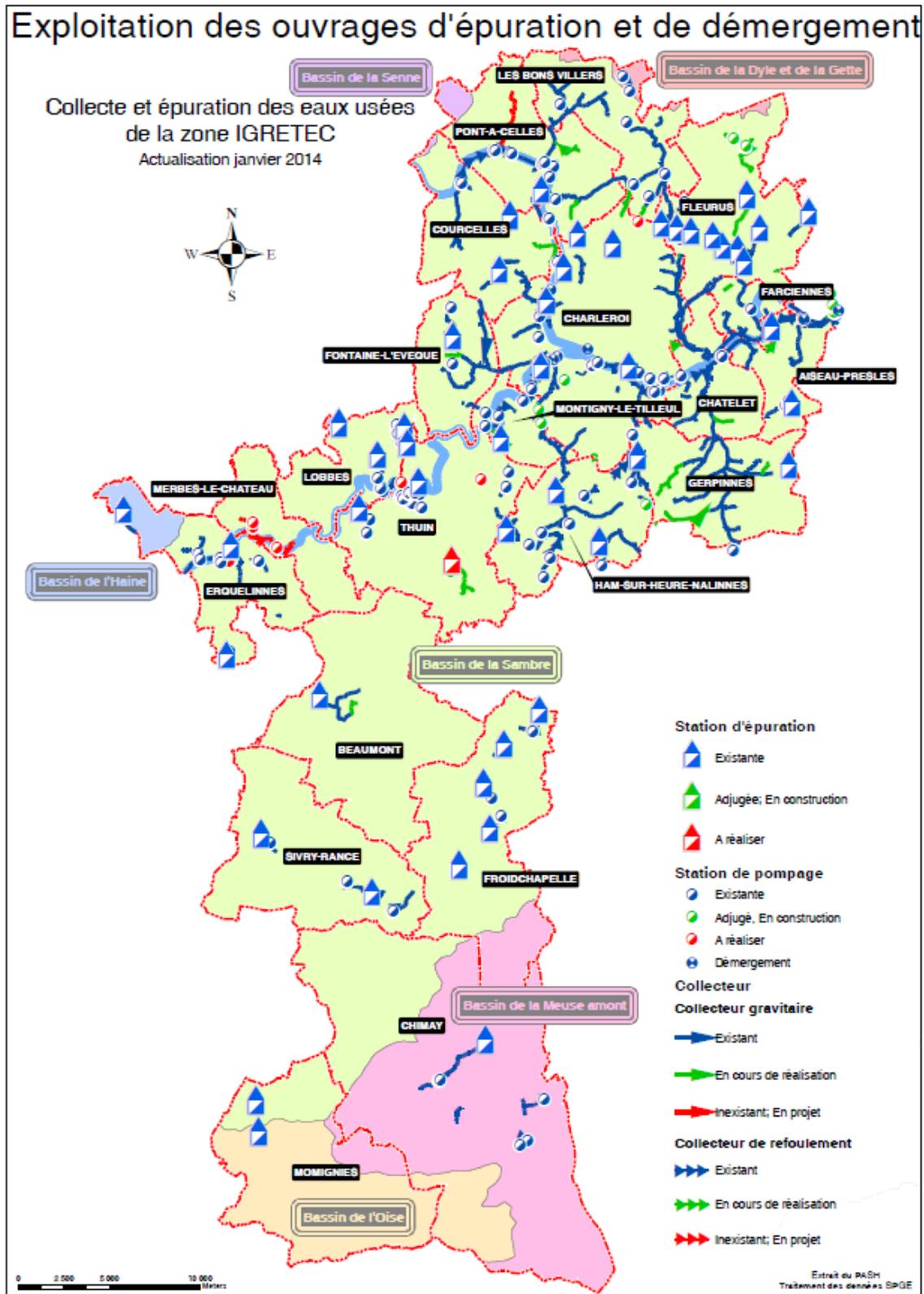
Le Gouvernement wallon a souhaité, lors de cette nouvelle législature, créer un service d'assainissement autonome piloté par la SPGE et les Organismes d'Assainissement Agréés (OAA).

Dans cette optique, différents groupes de travail ont été créés avec le support des intercommunales afin d'étudier différents thèmes :

- mutations immobilières ;
- système de base de données relationnelle ;
- contrat d'assainissement rural.

Cette réflexion devra déboucher sur une nouvelle gestion de l'assainissement autonome tant technique que financière.

## 1.7. Exploitation



A l'heure actuelle, nous exploitons 46 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH) ; 118 stations de pompage ainsi qu'un réseau de 350 km de

collecteurs et plus de 750 déversoirs d'orage.

La capacité totale actuelle de nos ouvrages est de 607.400 EH.

En 2013, le volume total d'eaux usées traitées dans nos ouvrages dépassait les 48,5 millions de m3.

En juin 2014, nous avons renouvelé notre certification ISO14001 et notre enregistrement EMAS pour la 4<sup>ème</sup> fois. La déclaration environnementale complète 2014 est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.igretec.com/fr/igretec/qualite/enviro nnementemas/>



certificats aux stations d'épuration uniquement, conformément à la volonté de la SPGE.

L'ensemble du personnel a été sensibilisé anticipativement à notre Système de Management Environnemental fin 2013.

Les analyses environnementales qui permettent d'identifier les risques significatifs pour l'environnement sont mises à jour progressivement au cours du cycle de certification.

En ce qui concerne la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires (échéance le 01/06/2014), nous adoptons depuis mai 2014 une politique « 0 herbicide ». Une réflexion supplémentaire sera menée en ce qui concerne les éventuels réaménagements des sites et les techniques alternatives de désherbage pour limiter au maximum l'impact environnemental de l'entretien des abords.

Les nouvelles législations à mettre en œuvre sont la mise en conformité de nos installations électriques par rapport au Règlement général des Installations électriques et les nouvelles exigences en matière de protection incendie.

En juillet 2014, notre enregistrement en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes a été renouvelé.

Le permis d'environnement de la station d'épuration de Rance (2.000 EH) a été renouvelé en février 2014 et celui de la station d'épuration de Grand-Reng (1.700 EH) sera renouvelé fin 2014.

La reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque (7.000 EH), réhabilitée en vue de permettre l'élimination de l'azote et du phosphore a eu lieu le 17/10/2013.



Pour ce nouveau cycle de trois ans, nous avons décidé de limiter le domaine d'application des

## 2. L'énergie

### 2.1. Gestion des Participations



#### 2.1.1. Gestion de l'IPFH

Rappelons que l'I.P.F.H. est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional. En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis des décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 670 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2013, l'I.P.F.H. a versé un montant de 37.992.000,00 € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

#### Villes et communes associées à l'I.P.F.H.



#### 2.1.2. Secteur 3

En 2013, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 15.002.156,23 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local, ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

## 2.2. Services énergétiques

### 2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

Ce regroupement, réalisé sous forme de marchés conjoints de gaz et d'électricité, a pour but de réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics mais également d'atteindre une stabilité budgétaire dans la composante négociable des prix de l'électricité et du gaz.

La Centrale d'achat d'énergie, c'est aussi une plate-forme web, mise à la disposition des adhérents. Elle permet de suivre l'évolution des consommations des différents points de fourniture et ce, quel que soit le fournisseur qui remporte les marchés.

Les derniers marchés, qui couvrent la période 2013-2016, s'inscrivent dans un objectif de sensibilisation des adhérents au suivi des consommations.

Pour les points de fourniture télé-relevés, nos services ont mis en place, fin 2013, un rapport mensuel transmis électroniquement. Ce rapport mensuel reprend toutes les informations nécessaires au suivi financier et technique des points « haute tension ». En effet, ces points de fourniture constituent une part importante de la charge d'énergie des adhérents et doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une campagne de sensibilisation au suivi des consommations des points de fourniture à

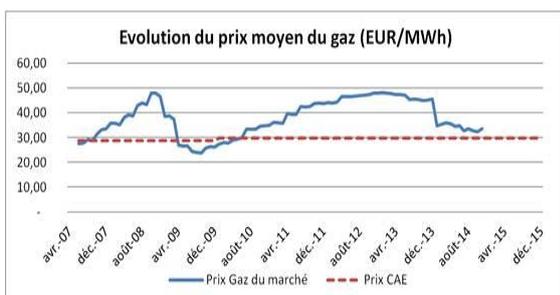
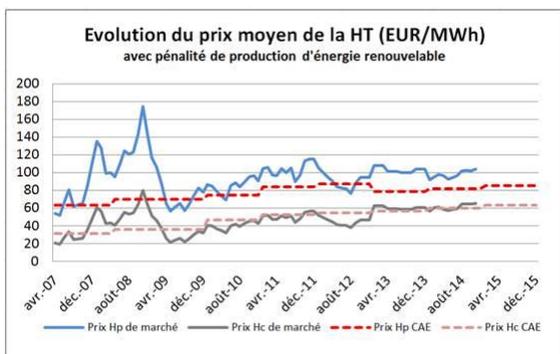
relève annuelle est également en cours à l'heure de la rédaction du présent document.

La comptabilité énergétique est amenée à jouer un rôle de plus en plus important dans la gestion quotidienne de nos structures et ce, notamment au vu de l'actualité. Chaque année, nos services établissent à l'attention de tous les adhérents les prévisions de charge d'énergie pour l'exercice suivant.

Les adhérents seront prochainement invités à introduire mensuellement leurs index de consommations et pourront ainsi suivre l'évolution de la charge réelle par rapport au budget.

Enfin, suite à la mise en place du site web <http://exoneration.energie.wallonie.be> destiné à l'encodage des factures par les villes et communes dans le cadre de l'exonération des redevances pour occupation du domaine public par les réseaux électrique et gazier, IGRETEC, précurseur en la matière, offre aux communes affiliées une simplification administrative par l'envoi direct des données au Service Public de Wallonie.

## Évolution des marchés



Pour rappel, les prix 2013 – 2015 de l'électricité, 100% verte, ont subi une diminution de 4,02 % par rapport à 2012 ; c'est un prix fixe qui s'applique pour l'ensemble des

adhérents sur cette période. Pour le gaz, les prix sont fixés de 2013 à 2016 et sont, dès lors, stables depuis le lancement des premiers marchés conjoints en 2007.

Dans le cadre de ces marchés, les objectifs fixés ont donc été rencontrés, à savoir :

- limiter les hausses de prix ;
- prouver l'utilité et la rentabilité des marchés conjoints ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

La quatrième génération de marchés pour des fournitures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est déjà à l'étude.

## 2.2.2. Efficacité énergétique : solutions pour les villes et communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations. A l'heure actuelle, à toutes ces exigences, nous pouvons y ajouter la menace d'un black-out qui peut notamment être réduite en stoppant le gaspillage d'énergie.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique, et ce, sans impacter de charges supplémentaires le budget des villes et communes.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux et de la sélection des bâtiments prioritaires, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique

du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides. Cette enveloppe, reconstituée via les économies réalisées pour être de nouveau investies, est répartie sur base du nombre de parts souscrites par la Ville ou la Commune associée comme suit :

	Parts souscrites	Quote-part %	Montant	A adhéré
Aiseau-Presles	85.204	1,71	1.278.060 €	OUI
Charleroi	3.083.755	62,03	46.256.325 €	NON
Châtelet	474.481	9,54	7.117.215 €	OUI
Courcelles	289.761	5,83	4.346.415 €	OUI
Erquennes	60.101	1,21	901.515 €	NON
Farciennes	152.703	3,07	2.290.545 €	OUI
Fleurus	156.885	3,16	2.353.275 €	NON
Fontaine-l'Evêque	193.627	3,9	2.904.405 €	OUI
Gerpinnes	10.112	0,2	151.680 €	OUI
Ham-sur-Heure-Nalinnes	118.425	2,38	1.776.375 €	NON
Lobbès	48.791	0,98	731.865 €	NON
Merbes-le-Château	25.137	0,51	377.055 €	OUI
Montigny-le-Tilleul	76.871	1,55	1.153.065 €	NON
Pont-à-Celles	116.215	2,34	1.743.225 €	OUI
Thuin	79.037	1,59	1.185.555 €	OUI
<b>Total</b>	<b>4.971.105</b>	<b>100</b>	<b>74.566.575 €</b>	

9 villes et communes ont adhéré à ce service. 16 chantiers sont initiés en 2014 pour un budget d'investissements de l'ordre de 3.400.000 €.

Pour les 7 communes qui avaient adhéré à ce service en 2013, nos équipes ont participé à l'élaboration des dossiers UREBA exceptionnel pour la campagne 2013. L'objectif poursuivi a été d'introduire des dossiers dont la rentabilité n'était pas assurée sans ce subside exceptionnel et ainsi d'optimiser le plan d'investissement à moyen terme de la ville ou commune. Les dossiers introduits ont tous été retenus. Une belle réussite pour notre bureau d'études.

Une recherche d'optimisation constante dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux est menée chaque jour afin de maximaliser la rentabilité des projets.

Enfin, dans le cadre des fonds FEDER 2014-2020, une fiche relative à l'efficacité énergétique

a été déposée en collaboration avec l'intercommunale IDEA.

### 2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC ambitionne notamment de soutenir les appels à partenariat afin de cofinancer des projets de production d'énergie renouvelable sur les Parcs d'Activités Économiques.

La réforme menée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan Quali watt et Sol watt ne nous a pas permis de lancer des appels à partenariats dans cet environnement législatif instable. IGRETEC envisage donc de relancer les appels à partenariat lorsque la législation aura été clarifiée à long terme et ce, afin de maximiser les chances de réussite de ces projets.

Début 2014, une nouvelle campagne d'information sur les services proposés par le

secteur 3 d'IGRETEC aux villes et communes associées a été menée. Nous y rappelons notre expertise pour la concrétisation de projets à caractère innovant en matière énergétique.

Dans ce cadre, un projet pilote est en cours d'introduction auprès du Ministre wallon de l'énergie et est actuellement présenté à la CWAPE. Nous espérons vous en parler plus longuement lors de la prochaine évaluation.

#### 2.2.4. Guichet de l'Energie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Energie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Energie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Enfin, dans le cadre du projet Interreg 5b, Espace Environnement ASBL a mené une série d'actions de sensibilisation sur la thématique de la rénovation durable. Bénéficiant de l'expérience d'autres partenaires, à savoir les villes de Lille et d'Anvers, une des actions planifiées dans le programme était la réalisation d'une thermographie aérienne.

Cette thermographie a été effectuée le 5 mars 2014 au soir et couvre le territoire de Charleroi, Farciennes, Châtelet, Courcelles et Fontaine-l'Évêque.

L'équipe du Guichet de l'Energie est donc à même de proposer ce nouveau service à la population qui peut ainsi recevoir une interprétation personnalisée et tirer le maximum d'enseignements des résultats de la thermographie aérienne sur chaque habitation de la zone concernée.

Nos équipes participent en outre à des séances d'informations pour la population afin de faire connaître ce nouvel outil d'aide à la prise de décision en matière d'investissements d'isolation des habitations ainsi que les primes qui y sont rattachées.

#### 2.2.5. Energie grise

Dans la continuité de l'écoconstruction, du bilan carbone et récemment de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), l'approche de la notion de cycle de vie d'un produit où "l'énergie grise" est clairement promue par les directives européennes.

Cette approche est fondée sur la prise en compte des impacts des produits de construction tout au long de leur cycle de vie, des ressources naturelles dont ils proviennent, depuis leur fabrication, leur utilisation et leur commercialisation jusqu'à leur éventuelle transformation en déchets.

Notre Bureau d'Etudes a l'ambition de s'inscrire pleinement dans la connaissance des analyses d'énergie grise et de les prendre en considération dans ses futures études.

Au moment de la conception d'un bâtiment, l'approche du Bureau d'Etudes est d'étudier les différentes mesures permettant une moindre consommation énergétique :

- l'optimisation du volume du bâtiment ;
- l'éclairage naturel et la gestion des apports solaires ;
- la valorisation de la fraîcheur de l'air extérieur.

Dès les prémices de la conception d'un bâtiment tertiaire, tant les aspects techniques (isolation, type de chauffage...) que sa localisation, sa fonctionnalité et son implantation sont à prendre en compte.

Pour ce faire, une première application basée sur l'étude de l'impact environnemental de la reconversion du bâtiment sis boulevard Mayence nous permettra d'établir une base de données pratique, à l'instar du bâtiment Eole en matière d'écoconstruction.

Outre le bilan de l'énergie grise de la construction, nous procéderons, une fois le bâtiment réalisé, aux mesures et bilans concrets de sa maintenance, éléments qui nous serviront, sur base de l'expérience que nous allons acquérir, à offrir consultance et expertise dans les domaines de l'écoconstruction dans leur globalité.

Cela nous conduira, dans les années à venir, à mettre en place une structure dotée d'outils adéquats et performants qui nous permettront de collaborer avec l'industrie et les pouvoirs publics. Cette structure constituera le support méthodologique des pratiques d'achats ou de constructions "vertes".

#### 2.2.6. Diagnostics énergétiques

Les mesures prises ces dernières années en matière d'énergie sont souvent l'apanage des grosses sociétés, le gaspillage énergétique étant plus difficile à maîtriser par les petites et moyennes entreprises et les administrations.

Or, des solutions existent pour diminuer la facture énergétique. C'est dans ce cadre qu'IGRETEC assiste les entreprises et administrations dans les démarches suivantes :

- Analyse de la situation existante :  
Établissement de profils de charges, examen des installations et activités énergivores, détermination de l'efficacité énergétique, analyse des pratiques de l'entreprise (éclairage, chauffage, ventilation, ...), etc.
- Recherche de solutions alternatives :  
Récupération d'énergie, appareillages moins énergivores, recours à des énergies de remplacement moins coûteuses (panneaux solaires, éoliennes, biogaz, etc.), lissage des pointes horaires, changement des mentalités (campagne de sensibilisation, habitudes moins énergivores), etc.

- Obtention de subsides permettant la mise en œuvre des solutions alternatives :  
Aide à la consultance, à l'obtention de subsides pour l'installation de capteurs solaires, etc.

D'autre part, nous avons obtenu le 26 septembre 2013 du SPW l'agrément en qualité de responsable PEB (Performance Énergétique des Bâtiments).

### 3. L'Environnement et l'Urbanisme

L'année 2014 a permis à l'Intercommunale de renouveler et d'étendre son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour toutes les catégories de projets en Wallonie jusqu'en 2016.

L'obtention et l'extension de l'agrément d'auteur d'études d'incidences sont des éléments essentiels en vue de pérenniser l'expérience acquise depuis plus de 20 ans par IGRETEC dans le domaine de l'expertise environnementale en Wallonie.

Cette expérience pointue a été mise notamment aux services des entreprises locales voire d'instances régionales pour l'élaboration de dossiers de demande de permis d'environnement de plus ou moins grande envergure. L'équipe du Département Environnement et Urbanisme a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage. Différentes études d'incidences sur l'environnement portant sur des projets très variés ont également été menées à leur terme en 2014. On épinglera notamment l'étude d'incidences portant sur la centrale hydroélectrique de la Plate Taille dont le rôle est essentiel dans le cadre de la régulation et de la production d'électricité en Wallonie.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'urbanisme, IGRETEC a introduit, en août 2014 auprès de l'administration wallonne, sa demande de renouvellement d'agrément d'auteur de projet pour l'élaboration de Plans Communaux d'Aménagement (PCA). L'obtention de cet agrément, prévue pour fin 2014 ou début 2015, permettra de poursuivre les missions initiées depuis quelques années déjà pour ce type de projet.

Par ailleurs, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de plusieurs Rapports Urbanistiques et Environnementaux (RUE) ou de dossiers de reconnaissance d'envergure pour la réhabilitation de plusieurs friches. Ceux-ci permettront de développer des opérations

immobilières et des opérations de rénovations urbaines ambitieuses sur le sol wallon.

Enfin, dans le cadre de la candidature de la Ville de Charleroi à l'organisation du Worldskills 2019, IGRETEC participe activement à la réalisation d'une étude d'implantation de l'événement sur le site du Palais des Expositions et de ses abords.



Associés à la relation « In House », IGRETEC a été sollicitée en 2014 par plusieurs communes pour la réalisation ou l'aide à la conception de fiches FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020. Divers projets d'aménagement d'espaces publics tels que le réaménagement du site de l'ancien Arsenal de Luttre ou du site du Martinet à Roux sont également développés en recourant au savoir-faire d'IGRETEC.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, l'équipe « Environnement et Urbanisme », en collaboration avec l'équipe « Route et Egouttage », a poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain.

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), IGRETEC a maintenu une participation active aux réunions du Comité d'Experts

chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle (SEI). En parallèle et à l'initiative de la SPGE, l'OAA a également pris part aux investigations visant l'instauration du Service Public de l'Assainissement Autonome (SPAA).

Cette perspective impliquera la tenue de contrôles à la bonne installation mais aussi au bon fonctionnement des SEI ainsi que la mission de conseils aux particuliers pour ce qui est de l'assainissement autonome en zone rurale sur le territoire de l'intercommunale, le tout mené en parfaite conformité avec les objectifs de la SPGE.

Enfin, la continuité de la mission d'encadrement a été assurée en ce qui concerne la délivrance des autorisations de déversement de rejet des eaux usées à caractère industriel.

## 4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil

### 4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 20 Parcs d'Activités Economiques. Représentant quelque 1000 hectares de terrains à vocation économique, ils accueillent environ 650 entreprises pour plus de 20.000 travailleurs.

Parmi ceux-ci, on recense 16 Parcs généralistes, 1 Parc scientifique et technologique, 2 Parcs logistiques et une plateforme multimodale permettant des solutions de transport combiné : eau, rail et route.

Inaugurés en mai 2013, les Parcs d'Activités Economiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des Parcs existants. En effet, seuls l'Aéropole et les Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes, Thuin-Donstiennes et Solre-sur-Sambre présentent encore quelques parcelles disponibles.

Il s'agit là des premiers fruits d'un programme de développement portant sur 500 nouveaux hectares et pour lequel nous mettrons à profit la période 2014-2016 afin de poursuivre et finaliser les projets détaillés ci-dessous, l'objectif étant toujours de pouvoir proposer aux entreprises une gamme variée d'infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins.

#### IGRETEC Nord

##### 4.1.1. Les Parcs d'Activités Economiques « Charleroi-Airport I » et « Charleroi-Airport II »

Localisés au Nord de Charleroi, le long de l'autoroute Charleroi Bruxelles, ces deux Parcs offrent 60 ha de terrains supplémentaires.

Ils font actuellement l'objet d'aménagements complémentaires de convivialité dont les chantiers ont débuté en septembre 2014.

La sortie principale du nouveau PAE de Charleroi-Airport II, dernière phase des travaux

d'infrastructures, sera réalisée à la fin de l'année 2015 et permettra de rejoindre le réseau autoroutier via la chaussée de Bruxelles.



##### 4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau Parc d'Activités Economiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90). Sa vocation sera d'accueillir aussi bien des entreprises, que des centres de formation et des centres de recherches ayant tous pour objectif de tendre vers un meilleur respect des principes du développement durable.



Traversé par la Sambre, le parc a un potentiel foncier de 150 ha.

Les terrains seront disponibles en 2015.

Le chantier du raccordement direct de la voirie de désenclavement à la RN 90 sera lui terminé au second semestre 2015.

#### 4.1.3. L'extension du parc logistique de Courcelles

L'extension du parc logistique de Courcelles, localisée au Nord de l'autoroute E42, une des autoroutes majeures de Wallonie, permettra à terme d'offrir 193 ha de terrains supplémentaires. Elle sera principalement dédiée à l'accueil d'entreprises nécessitant une connexion rapide et aisée aux grands axes de transports autoroutiers.

Ce projet de parc a fait l'objet d'une motion d'opposition dans le chef des communes de Courcelles et Pont-à-Celles. Il fait partie du plan prioritaire établi par la Région wallonne. Celle-ci a mis en place un Comité de pilotage relatif à la création et à l'équipement des zones d'activité économique stratégiques.

Les études classiques (étude d'incidences sur plan, dossier de reconnaissance, études techniques...) ne pourront bien entendu être réalisées au cours des prochaines années qu'à la condition que les oppositions communales soient levées.

#### 4.1.4. Extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes est localisée au sud de l'E42. Cette extension couvrira 100 ha et sera dédiée à l'accueil d'entreprises de type généraliste.

Les prochaines années seront consacrées aux études d'incidences, à l'élaboration du dossier de reconnaissance, aux acquisitions des terrains et à la réalisation des travaux.

#### 4.1.5. Site des AMS

Le site est localisé le long de la Sambre à hauteur de Marchienne-au-Pont.

Suite à l'assainissement des terrains « AMS Sud » par la SPAQuE, la période 2014-2016 sera consacrée au début de la mise en œuvre du

parc d'activités (dossier de reconnaissance, acquisitions). En outre, le projet a été étendu au site des « AMS Nord » et proposé dans le cadre de l'appel à projet « FEDER 2014-2020 ».



Site des AMS

#### IGRETEC Sud Hainaut

#### 4.1.6. Le Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux prévoit la mise à disposition de 31 ha de terrains supplémentaires, portant la superficie de ce parc à 53 ha.

Le chantier a débuté en 2014 et les premières entreprises sont attendues début 2015.



#### 4.1.7. Extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies

Le Conseil communal de Momignies du 31 mai 2011 a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies, d'une superficie d'environ 6 ha.

L'intégralité des travaux auront lieu en 2015.

#### 4.1.8. Extension du Parc d'Activités Economiques de Thuin-Lobbès

L'extension du Parc d'Activités Economiques

prévoit la mise à disposition de 8 ha de terrains supplémentaires.

Les travaux, en cours de réalisation, devraient se terminer fin 2014.

## 4.2. Autres thèmes des PAE

### 4.2.1. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

Le Gouvernement wallon a confié à IGRETEC la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de quatre sites SRPE :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont ;
- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet ;
- la gare de formation à Erquelines ;
- l'entrepôt à Solre-sur-Sambre.



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

Les travaux débuteront en 2015 pour se terminer en 2016.

	2014	2015	2016
Brasserie des Alliés		Acquisitions, dossier d'études et marché de travaux	Travaux
Gare de formation	Dossier d'études	Marché de travaux	Travaux
N°10 du Gouffre			Acquisitions et dossier d'études
L'entrepôt			Acquisitions et dossier d'études

### 4.2.2. Microzones

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Intégrées dans un milieu urbanisé et de faibles dimensions, elles permettent notamment de revitaliser des zones urbaines délaissées en y réintroduisant de l'activité économique et, parfois, en réhabilitant d'anciennes friches industrielles.

Ces espaces répondent à une demande partiellement insatisfaite provenant d'artisans ou de très petites entreprises. En effet, ceux-ci sont souvent à la recherche de sites d'implantation de petite taille et ne souhaitent pas nécessairement changer de commune pour développer leurs activités.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

#### Microzone Fonderie Léonard-Giot (Marchienne-au-Pont)

Le dossier de reconnaissance est achevé et a été soumis à l'administration régionale en février 2014.

Les dossiers techniques seront réalisés en 2015 ainsi qu'en 2016. Quant aux travaux, ils débuteront en 2017 pour se terminer en 2018. En effet, la cession des terrains de la SPAQuE vers IGRETEC ne se fera qu'après l'achèvement du bâtiment-relais.



Microzone « Surchiste » (Fontaine-l'Evêque),

Le dossier de reconnaissance et d'expropriation a été soumis à l'administration régionale en mars 2014.



Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2017.

Microzone « Martinet » (Roux)

IGRETEC réalise les différentes études de faisabilité et de mise en œuvre du site.

Microzone « Menonry » (Aiseau Presles)

En accord avec la commune, nous allons développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole. Les travaux débuteront fin 2015 pour se terminer au second semestre 2016.

Microzone « Grand Ban – Sainte-Pauline » (Farciennes)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes va assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ». A terme, le pouvoir local veut que la douzaine d'hectares que comporte le site soit dédiée à de l'activité économique. C'est donc naturellement que les autorités communales se sont tournées vers IGRETEC pour la mise en œuvre de cette microzone.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2017.



#### 4.2.3. Projet « revamping<sup>1</sup> » des Parcs d'Activités Economiques »

En 2012, le Gouvernement wallon a validé nos deux projets de requalification de parcs d'activités économiques. Il s'agit des sites de Charleroi-Jumet et de Fleurus-Farciennes pour lesquels des extensions sont en cours.

Les travaux qui portent principalement sur des opérations de rénovation des voiries et d'embellissement des espaces publics sont terminés en octobre 2014.

#### 4.3. Gestion des Parcs d'Activités Economiques

Conscient des problèmes liés au vieillissement des anciennes zones d'activités économiques (dégradation des voiries, conception utilitariste dépassée, perte d'attractivité...) et des difficultés pour les communes d'assumer le financement des travaux de rénovation nécessaires, le Gouvernement wallon a lancé, le 28 novembre 2011, un appel à projets visant à leur requalification.

Sur base des critères d'éligibilités définis, nous avons introduit les projets de requalification des Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes et de Charleroi-Jumet, tous deux retenus en mai 2012 par le Gouvernement wallon.

Les travaux qui portent essentiellement, pour les deux Parcs, sur la rénovation des voiries, la réalisation de nouveaux accotements et le réaménagement complet de l'entrée du site sont terminés.

<sup>1</sup> « Réaménagement »

Compte tenu de l'intérêt suscité, le Gouvernement wallon a décidé, en juillet 2013, le lancement d'un nouvel appel à projets, concernant cette fois les zones d'activités économiques antérieures à 1990.

Dans ce cadre, le dossier de redynamisation du Parc d'Activités Economiques de « Charleroi-Gosselies I » que nous avons proposé, a été retenu par le Gouvernement wallon.

Afin de poursuivre ces efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques, nous avons également introduit, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, une fiche-projets pour la requalification de l'Aéropole et des Parcs de Courcelles et de Montignies-Sur-Sambre.

Durant cette période 2014-2016, nous finaliserons également la pose et la mise à jour d'une signalisation commune et plus cohérente sur l'ensemble de nos sites.

Reconversion de la Porte Ouest :

Le syndicat d'études émanant du Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut, mène des réflexions sur les projets de réaffectations des terrains qui seront libérés dans le périmètre de la Porte Ouest, consécutivement à l'arrêt d'une partie de l'activité sidérurgique. Le plus gros potentiel foncier se situe sur le site actuellement propriété du groupe Duferco. Une partie de ces terrains sera assainie en collaboration avec la SPAQuE, le solde étant réaménagé par le groupe Duferco.

Les projets de réaffectations, actuellement en cours d'étude, laissent penser qu'à terme, notre intercommunale sera amenée à collaborer dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques sur ce territoire. D'ores et déjà, nous nous inscrivons dans la démarche en participant aux différents groupes de réflexion et confirmons notre souhait d'agir en tant que développeur d'espaces à vocation économique.

## 4.4. Les bâtiments

En 2014, trois nouvelles infrastructures à vocation économique sont venues compléter le parc immobilier géré par l'Intercommunale.

Deux immeubles conçus par notre bureau d'études ont été mis en service en mai et novembre 2014. Ils comprennent tous deux des surfaces de bureaux et d'ateliers.

Le bâtiment « Artémis 1 » est situé sur le PAE Charleroi Airport I et offre 2.400 m<sup>2</sup> de surfaces louables.



Le bâtiment « Atlas » (1.800 m<sup>2</sup> louables), localisé au sein du PAE de Charleroi Airport II, constitue une « première » pour IGRETEC car ses bureaux sont conformes aux prescrits du « passif ».



La troisième infrastructure concerne la Caserne Trésignies à Charleroi et, plus particulièrement, sa rénovation et son affectation en tant que Centre d'Entreprises. Dans le cadre de la première phase du projet, 2.800 m<sup>2</sup> ont été mis à disposition des entreprises en août 2014. L'inauguration du 15 octobre 2014 fut l'occasion d'officialiser sa nouvelle dénomination : « Espace Trésignies ». La seconde phase du projet de rénovation est actuellement en cours, sa finalisation est prévue pour mi-2015.



Notons que les 3 projets précités ont bénéficié de fonds du Plan Marshall 2.Vert dans le cadre de la mesure « Zones franches urbaines » (affectation en qualité de hall relais et de centre d'entreprise).

L'Intercommunale gère désormais 21 infrastructures représentant plus de 50.000 m<sup>2</sup>.

Neuf projets sont actuellement en cours (dont un non repris dans notre Plan Stratégique 2014-2016), ils présentent divers stades de développement (plan masse, esquisse, attribution de marché...) :

- La construction de l'I Tech Incubator 3 (5.000 m<sup>2</sup> de bureaux et labos sur l'Aéropole) et celle des infrastructures destinées à accueillir les activités du Centre d'excellence en efficacité énergétique (environ 5.000 m<sup>2</sup> sur le site de la Garenne à Charleroi). Pour ces deux infrastructures, IGRETEC a sollicité une intervention des fonds structurels européens.
- Le démarrage du chantier d'Artémis 2 a été postposé, il devrait débuter en octobre 2015.
- La construction de l'extension de la Black Box (340 m<sup>2</sup>) sur l'Aéropole a été reportée à plusieurs reprises (refus de permis, offre irrégulière...), les travaux devraient commencer début 2015.
- Le projet de hall relais sur le site des anciennes Fonderies Léonard-Giot à Marchienne-au-Pont, pour lequel la convention de marché conjoint a été conclue avec la SPAQuE, est au stade d'avant-projet.
- L'ampleur du projet de hall relais agricole à développer à Baileux a été réduite et une nouvelle programmation devra être arrêtée par les partenaires début 2015.
- En 2014, IGRETEC a décidé d'ériger un bâtiment de bureaux de 5.000 m<sup>2</sup> destiné à accueillir la Direction et le bureau d'études de la Sonaca (non prévu dans le PS 2014-2016).
- L'implication de la Direction immobilière d'IGRETEC a été confirmée dans le cadre

du dossier « Campus technologique ». Ce dossier est géré par la Maîtrise d’Ouvrage déléguée.

- Soléo : La reconversion du bâtiment « Mayence » situé à Charleroi suit son cours.

La 1<sup>ère</sup> phase « parking » est opérationnelle depuis juin 2013. Les travaux relatifs à la « rénovation – construction » ont démarré en octobre 2013 et se termineront fin 2016.

La phase 2 de construction de l’aile « Poirier » a commencé en 2014 et les aménagements des plateaux ont débuté en septembre 2014, leur finalisation est prévue en juin 2015.

L’agencement des locaux dédiés à Ethias a été confié à une entreprise générale séparée pilotée directement par l’assureur.

La phase 3 qui consiste en la réhabilitation complète de la tour Mayence ainsi qu’en la réalisation de la jonction entre les phases 2 et 3, démarrera en août 2015 pour s’achever fin 2016.

A cette date, l’ensemble du projet sera totalement terminé et l’immeuble fonctionnel.



On notera également l’abandon de trois projets. Deux investissements initialement prévus dans le Plan stratégique 2014-2016 « Atlas 2 » et « Artémis 3 » ne seront finalement pas mis en œuvre, la commercialisation des nouveaux espaces mis en location en 2014 se réalisant plus lentement que prévu.

L’achat et la rénovation de l’immeuble « Cunic-Cifop » n’est plus d’actualité considérant que ce projet n’a pas été inscrit par la Ville de Charleroi au sein de son plan « Charleroi District Créatif ».

Deux projets inscrits au Plan Stratégique 2014-2016 sont actuellement en stand-by.

La finalisation de l’étude préalable à la mise en œuvre d’un immeuble de logements aux abords de la place du Chef-Lieu à Jumet devant permettre à IGRETEC de définir clairement sa programmation a été postposée.

Le dossier relatif à l’extension de la crèche « Les P’tits Bouts » reste d’actualité mais sa relance est conditionnée à l’obtention de subsides ONE.

#### 4.5. La Gestion immobilière

La reprise de la gestion de la Maison de l’Industrie et de l’ex-Caserne Trésignies est désormais effective.

Fin 2014, une étude sur le positionnement actuel de la Gestion immobilière et sur la stratégie à développer dans les 5 à 10 ans à venir sera lancée. Elle nous permettra également de nous positionner sur les possibilités de développement du site des « Zami » (Zone Artisanale en Milieu Intégré) à Gilly.

#### 4.6. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroporutaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l’aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 15 août 2014, 181 biens ont été acquis avec une moyenne de 136.410,52 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d’achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

août-14	
Propriétés représentant des locations en résidence principale	47
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	1
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	28
Propriétés destinées à la démolition	41
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	41
Biens vendus	23
<b>Nombre total de biens</b>	<b>181</b>

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

L'étude de requalification urbanistique et architecturale de certains quartiers autour de l'aéroport de Charleroi devant notamment déboucher sur des propositions de valorisation du patrimoine du Secteur 4 sera finalisée fin 2014.

La valorisation des terrains mis à nu au niveau de l'îlot de la rue des Fusillés et de la rue du Diarbois sera définie en fonction des conclusions de cette même étude.

Fin 2013, en ce qui concerne le quartier de la Chaussée de Bruxelles à l'entrée de Gosselies et rue du Carrosse (situés en bout de piste), les permis d'urbanisme requis pour faire procéder à la démolition de treize immeubles avaient été octroyés.

En 2014, des travaux de désamiantage ont été réalisés. De nouveaux biens ayant été acquis dans ces périmètres, les demandes de permis d'urbanisme pour les démolitions supplémentaires sont en cours de réalisation ainsi que les appels d'offre pour le désamiantage préalable de ces immeubles.

Le marché de démolition élargi sera attribué en fin de cette année.

En ce qui concerne les projets de valorisation, les conclusions de l'étude urbanistique ne sont pas encore connues.

La mesure visant la réhabilitation de maisons vides situées en zone B ou du Plan de Développement à Long Terme s'applique à des immeubles en mauvais état destinés à rester affectés à l'habitat et n'ayant pas trouvé acquéreur lors de leur mise en vente en séance publique.

Cinq maisons concernées par cette mesure ont été identifiées, les études techniques des projets sont en cours. Les premiers chantiers commenceront début 2015.

Pour la réalisation des travaux d'insonorisation et de rénovation d'habitations occupées, destinées à rester dans le patrimoine à moyen terme, SOWAER et IGRETEC se sont entendues sur les modalités administratives et juridiques des marchés conjoints dont ces travaux doivent faire l'objet et ce, en tenant compte du rôle respectif des deux institutions.

La rédaction des clauses administratives est en phase de finalisation au sein d'IGRETEC. Six études techniques étant clôturées, les marchés pourront se concrétiser début 2015.

## 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

### 5.1. L'Animation Economique

L'année 2014 a été marquée par un travail de transition entre 2 programmations européennes qui s'est concrétisé, d'une part, par l'achèvement du programme Convergence et, d'autre part, la réflexion et la préparation du nouveau programme 2014-2020 FEDER pour lequel IGRETEC a introduit 7 fiches projets pour le Service Animation Economique et Tourisme. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte européen « Europe 2020 », la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée.

Au niveau wallon, IGRETEC s'est insérée dans le contexte du Plan Marshall 2.Vert mais également dans celui de la création de l'Agence de l'Innovation et de l'Entreprise (AIE). Celle-ci devait voir le jour fin 2013 mais est toujours en cours de mise en place.

Les actions programmées et décrites ci-après constitueront, pour les années à venir, le cadre de l'Animation Economique.

Ces services d'appui avancés se déclinent désormais sur 5 axes :

**Axe 1 : Mise en œuvre de programmes d'information, de guidance et d'accompagnement des TPE et PME.**

Ces programmes concernent les mutations économiques et technologiques, les aides et incitants financiers ainsi que la gamme des services offerts par l'ensemble des opérateurs socio-économiques qui visent à améliorer le positionnement compétitif des entreprises.

En 2014, nous avons poursuivi ces programmes au travers :

- de l'organisation d'événements qui remportent un succès sans cesse croissant non seulement auprès des managers d'entreprises mais également auprès des partenaires qui nous sollicitent pour des collaborations diverses. 10 événements ont été organisés en 2014 et ont enregistré 3200 participants. 2 événements sont planifiés fin d'année.

- 7 Midis du Management :
  - ✓ 14.03 : Le rire, un business sérieux !
  - ✓ 16.05 : La Mission Apollo 13 ou comment gagner par la maîtrise du changement et de l'innovation.
  - ✓ 18.06 : Du changement naît l'opportunité !
  - ✓ 24.09 : Economie de la Fonctionnalité : enjeu-clé pour la rentabilité et la pérennité des PME;
  - ✓ 23.10 : Comment faire une bonne première impression dans une relation d'affaires ;
  - ✓ 19.11 : Wake up ;
  - ✓ 12/12 : Coaching.
- 3 Matinales d'IGRETEC :
  - ✓ 12.03 : Pour créer des emplois... créons des employeurs !
  - ✓ 15.05 : Aides à l'emploi : cap sur l'embauche !
  - ✓ 09.10 : Recherche et innovation : financez vos projets.
- Organisation de l'Inauguration de l'Espace Trésignies.
- Grande soirée des Réseaux « 75 ans de Spirou » avec une assistance record de 1.400 personnes.



- de notre participation à des salons professionnels : Salon de l'Emploi et de la création d'activités ; Marché du Financement à Charleroi (70 porteurs de projets) ; Objectif COM ; Salon FOREM ;
- de la conception et l'édition d'outils promotionnels et d'information : 10 Newsletter et 1 IGRETEC Infos diffusés ;
- du développement de notre stratégie de communication web via :
  - notre présence sur les réseaux sociaux qui s'est renforcée au cours de cette année avec notamment 1.145 contacts

sur Facebook, 1408 sur LinkedIn et 500 sur Twitter) ;

- la mise à jour de notre blog dans la lignée du site web d'IGRETEC avec, à la clé une nouvelle progression du nombre de visiteurs et du nombre de lectures (+15% en 2014, soit 43.500 lectures et 22.000 visites pour 150 articles publiés) ;
- la confection de vidéos et d'outils intégrant les nouvelles technologies comme Netvibes.



## Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME

Véritable pionnière en matière de démarchage des entreprises, afin de répondre à leurs besoins exprimés ou latents en matière d'Animation Economique, IGRETEC a constitué un réseau d'information dans un climat de confiance en apportant à ses interlocuteurs, compétence, discrétion et célérité depuis près de 30 ans. L'objectif est de continuer d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement.

75 entreprises ont été accompagnées en 2014. La situation économique actuelle étant plus difficile, une campagne de promotion de nos accompagnements est en cours d'élaboration et sera mise en place fin 2014.

Parallèlement à cela, nous intensifions notre veille informative permanente notamment par l'organisation de rencontres d'échanges avec les différents opérateurs de l'Animation Economique.

Une rencontre a été organisée avec les conseillers commerciaux de Belfius ainsi qu'avec l'équipe de l'AWEX Charleroi. Enfin une séance du WSLand a été mise en place au mois de juin.

## Axe 3 : Stimulation du développement stratégique des entreprises.

L'action de stimulation du développement stratégique vise à détecter des projets de développement des entreprises de notre

territoire, qui manquent parfois cruellement de vision stratégique. Une fois ces projets porteurs identifiés, notre mission consiste à orienter le plus judicieusement possible ces TPE et PME dans leurs choix stratégiques, les informer de façon active, exhaustive et continue et les conseiller de manière dynamique.

11 ateliers stratégiques « AS du Management » ont été organisés en 2014.

## Axe 4 : Sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire

Les actions d'information et d'accompagnement dans le domaine de l'environnement et du développement durable ont évolué en 2014 vers les thématiques plus pointues de l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité. En collaboration avec Befin, IDEA et la SPI, l'action vise à sensibiliser les TPE et PME et à fournir un accompagnement de première ligne. Nous collaborerons avec la cellule Next pour organiser un coaching plus pointu.

Afin d'assurer la transition, deux séances des Midi du Management ont été consacrées à ce sujet.



## Axe 5 : participation et animation HUB CREATIF

Un nouveau concept a vu le jour en 2014 puisqu'en collaboration avec différents opérateurs économiques et académiques, IGRETEC a mis en place le hub créatif BUBBLE qui se matérialisera à partir de fin 2014 par une série d'actions menées par chaque partenaire sur de nouvelles tendances de pointe comme le crowdfunding, crowdsourcing, collaboratoire, fablab, etc.

## Interreg

Le nouvel appel à projets Interreg est annoncé pour le début de l'année 2015. Nous avons poursuivi notre veille permanente pour saisir les éventuelles opportunités de partenariats transfrontaliers et européens pouvant se présenter dans le cadre des programmes cofinancés par le FEDER et le Service Public de Wallonie.

Une série de rencontres avec des partenaires potentiels wallons et français ont été organisées afin de concrétiser de nouveaux partenariats pour la période 2015-2020.



## 5.2. Le Tourisme

### Le CITW<sup>2</sup>

L'activité « Tourisme » d'IGRETEC s'articule maintenant de manière importante autour du CITW. Cette structure, qui regroupe sous forme d'un GIE les intercommunales wallonnes de développement économique, a lancé ses activités fin 2008. Elle fonctionne en étroite collaboration avec le cabinet du Ministre wallon du Tourisme et du CGT (Commissariat général au tourisme).

En 2014, 5 études ont été finalisées :

- Transformation du parc résidentiel du Seurus ;
- Plan Qualité Village de l'Eau d'Heure ;
- Plan Qualité Tourisme Ville de Thuin dont la mise en œuvre a commencé avec l'aménagement des entrées de la ville et le fleurissement ;
- Etude de faisabilité du développement de l'Ilot à l'Abbaye d'Aulne.

<sup>2</sup> Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

1 étude est en cours :

- Analyse du potentiel de développement en matière de tourisme industriel dans la région de Charleroi – Sud Hainaut

## 5.3. L'Economie sociale marchande CAROLIDAIRE

Par sa participation active à la gestion de CAROLIDAIRE, IGRETEC poursuivra sa mission de promotion et d'aides aux entreprises d'économie sociale de la région de Charleroi, en dialogue constant avec les autres partenaires du secteur.

L'économie sociale étant très fortement impactée par la crise économique, aucun nouveau projet n'a été validé en 2014 et le projet pilote qui devait être réalisé avec l'agence conseil Propage a été mis en attente en raison de l'attente d'accord pour les subsides.

## 5.4. Les missions spécifiques au Sud du Hainaut

Les actions que nous projetons de mettre en œuvre, notamment l'organisation d'une session des As du Management dans le Sud Hainaut et un événement annuel en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ont été postposées et ne débiteront qu'avec le démarrage des actions de la nouvelle programmation 2014-2020. Dans le cadre de nos actions de proximité avec les Villes et communes, nous avons organisé une séance des Midis du Management en collaboration avec la Ville de Chimay.





l'opérateur. Les uniques entreprises pouvant être ciblées étant les entreprises à haut potentiel de développement et de création d'emplois.

A ce stade, nous n'avons pas encore de précision sur les montants disponibles et les taux de subvention, dès lors l'équipe TIC émergeant à ces projets Post Convergence pourrait être constituée de 4 à 7 personnes.

Parallèlement, la commercialisation des projets actuellement financés suite aux retombées du programme Convergence 2007-2013 permet le maintien de 3 emplois ETP à l'horizon 2020. La gestion de nos besoins internes en TIC et Télécoms nécessite 2 autres ETP. Selon l'importance de l'enveloppe des fonds structurels 2014-2020, l'équipe TIC devrait au cours des trois prochaines années se situer entre 5, 9 ou 12 personnes.

## 5.6. Le Comité de Développement Stratégique

En 2014, le Gouvernement wallon a renouvelé la subvention du Comité de développement stratégique.

Identifiés comme prioritaires, les dossiers relatifs à la formation, à l'enseignement et au développement des compétences ont été soutenus et suivis activement. Une démarche qui perdurera pendant les mois et années à venir. Citons, notamment, la poursuite du développement du Campus technologique, la mise en œuvre de la Cité des métiers ainsi que la mise sur pied de l'Université ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

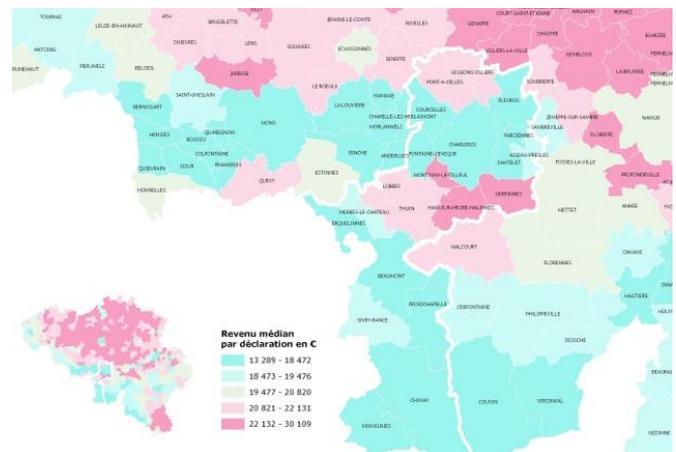
Souhaitant associer ces projets à un événement phare et fédérateur, le Comité et la Ville de Charleroi ont annoncé la candidature de cette dernière à l'organisation du Worldskills 2019 (les olympiades mondiales des métiers) lors d'un déplacement à Leipzig, celle-ci accueillant l'édition 2013 de la compétition.

Le Comité a initié toutes les mesures utiles (recherche de subsides, réalisation d'études, conception de support de communication, mise en place d'une structure ad hoc,...) afin de

mener à bien cette candidature et l'ensemble des démarches et actions qu'elle implique.



Par ailleurs, le Comité a poursuivi le développement des outils d'aide à la décision relatifs à la région de Charleroi et du Sud Hainaut. Suite à la réalisation de la « Synthèse des diagnostics sur la région de Charleroi – Sud Hainaut », le Comité a finalisé un « atlas socioéconomique ». Ce document, qui sera actualisé annuellement, propose des données et indicateurs statistiques à l'échelle de la région de Charleroi et du Sud Hainaut.



De même, le Comité a élaboré un « Plan régional prospectif et stratégique à court, moyen et long terme » avec trois objectifs principaux :

- définir et mener les actions qui permettront d'augmenter radicalement le taux d'emploi ;
- définir et mener les actions qui permettront de répondre aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux ;
- développer une vision territoriale métropolitaine.

Le Plan a notamment identifié les atouts de notre région et les secteurs d'avenir sur lesquels Charleroi et le Sud Hainaut doivent « miser ». Dans le cadre de ce plan, de très nombreux groupes de travail chargés de concrétiser différentes initiatives et de faire émerger de nouveaux projets porteurs ont été mis en place et continuent leur travail.

En collaboration avec le Syndicat d'étude, le Comité de développement stratégique a initié, en 2014, les démarches visant à la réalisation d'un schéma d'accessibilité et de mobilité de la Porte Ouest de Charleroi. Une réflexion sur l'avenir du site du Technopole Villette (amélioration des infrastructures, mise en cohérence du site, visibilité, thématisation, alternatives possibles d'évolution du site, affectations futures, ...) a également été initiée. Une étude (sous forme de master-plan) a ensuite été réalisée par IGRETEC.

En ce qui concerne la plateforme transfrontalière « Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre – région de Charleroi et du Sud Hainaut », elle intensifie ses activités avec l'appui de la nouvelle commission du Comité consacrée aux matières internationales.

Le 16 janvier 2014, les deux parties ont organisé des rencontres transfrontalières et ont annoncé leur volonté de créer un Groupement européen de coopération territoriale, première étape vers une initiative qui se veut ouverte à d'autres territoires voisins. Il s'agissait pour les partenaires d'affirmer leur volonté de développer de nouvelles initiatives communes notamment dans le cadre de la programmation Interreg 2014-2020. De nouveaux projets verront le jour dans divers domaines : tourisme, culture, connexions entre territoires et mobilité, animation économique, emploi...

Par ailleurs, le Comité a également développé de la documentation de promotion de notre région à vocation internationale (brochure «Charleroi - Sud Hainaut, Terre d'excellence »).

Enfin, plusieurs événements ont été et seront organisés et de nouvelles campagnes thématiques de communication seront menées.

Ainsi, le 25 mars 2014, le Comité de développement stratégique a organisé l'événement « Charleroi, Capitale des métiers », au Bois du Cazier.



De même, le Comité s'est associé au Forum Immobilier de la région de Charleroi et du Sud Hainaut organisé par IGRETEC.

D'autre part, dans les mois qui viennent, le Plan d'actions de la région de Charleroi et du Sud Hainaut fera l'objet d'une campagne spécifique dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds structurels européens.

Enfin, le Comité a mis en ligne son nouveau site Internet.

## 6. Services et outils de support

### 6.1. Relations In House

Depuis la validation du Plan Stratégique 2014-2016, IGRETEC recense 60 demandes émanant de nos associés. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2014 sont de 75, nous pouvons donc considérer, qu'à ce rythme, les objectifs seront atteints.

Le nombre de contrats rentrés signés au 1/10/2014 est de 39 et les prévisions en comptabilisaient 65 pour l'année 2014. Sur base du nombre des conventions qui doivent encore être présentées aux instances de nos associés, nous pouvons espérer atteindre nos objectifs.

Depuis le lancement de ce projet en 2011, 30 nouveaux associés sont entrés dans le capital d'IGRETEC. Cette année, le Conseil d'Administration a examiné 7 nouvelles demandes d'adhésion et les a toutes acceptées (4 sous réserve de recevoir les délibérations des instances des nouveaux associés). Il s'agit des Communes de DOUR, NIVELLES et COUVIN, des CPAS de DOUR et d'ECAUSSINNES, de la Zone de Police des TRIEUX (COURCELLES-FONTAINE-L'EVEQUE) et de l'Intercommunale de Santé des Fagnes.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne. Cette année, l'accent était mis sur les 20 métiers proposés dans le cadre d'une relation In House et sur les avantages liés à cette façon de procéder.

Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public. Nous avons donc rencontré de nombreux partenaires et avons pu nouer de nouveaux contacts.

### 6.2. Gestion financière et comptable

Actuellement, notre contrôle budgétaire se base sur une analyse mensuelle des écarts éventuels entre les budgets approuvés et les réalités comptabilisées. Dans le but d'améliorer notre processus budgétaire, notre Département Comptable analysera de manière approfondie et détaillée les différents workflows existants depuis l'encodage budgétaire afin de compléter nos outils de gestion par la mise en place d'une gestion des engagements qui s'intégrera dans notre plateforme de gestion actuelle (IMT). Durant l'année 2014, le département comptable a contacté plusieurs sociétés qui sont venues présenter leur produit spécialement dédié à la gestion des engagements ; le travail d'analyse est toujours en cours.

En parallèle, en vue d'optimiser la gestion de notre trésorerie, notre Département Recouvrement mettra en œuvre un système de publipostage qui permettra d'éditer automatiquement à la date d'échéance les documents nécessaires au recouvrement de nos différentes créances, à savoir les rappels et les mises en demeure.

En 2014, le département s'est doté d'un logiciel dont les potentialités permettront à l'avenir d'éditer les courriers nécessaires au recouvrement des créances.

Finalement, de manière générale, le Service Finances poursuivra son objectif premier qui est de répondre aux exigences légales externes et, en tant que service support, d'être à l'écoute des attentes et besoins éventuels de nos collègues en vue d'améliorer en permanence la gestion de notre entreprise.

## Les indicateurs d'évaluation

---

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 1. L'Eau

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.1. Conception et travaux liés à des ouvrages d'épuration</b>					
Station de pompage de Taminés	80%	100%		Mi 2015	
Station d'épuration de Fleurjoux	60%	80%	100%	Fin 2015	Notifié le 13 avril 2011 - Début travaux à la mi 2014
Station d'épuration de Thuillies	20%	30%	50%	Fin 2018	Etudes en 2014 - plus repris dans les dossiers prioritaires
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	65%	100%		Fin 2015	
Station d'épuration de Fontaine-l'Evêque	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014
Collecteur de la Babelonne	100%			Fin 2014	Réception provisoire octobre 2014
Collecteur Rue de Couillet	90%	100%		Mi 2015	Réception provisoire avril 2015
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	100%		Fin 2015	
Station de pompage Bois du Prince	95%	100%		Fin 2014	Réception provisoire fin 2014
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	25%	50%	50%	Fin 2018	Etudes en 2014
Collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin	100%			Fin 2014	Réception définitive 24/09/2014
Rénovation de la STEP Avigroup	0%	40%	50%	Fin 2017	
Collecteur du quartier de l'Europe	100%				
Collecteur quartier de la Sarthe	100%				
Station de pompage et collecteur Bois des Manants	100%				
Station de pompage et collecteur de refoulement Lambusart	100%			Fin 2014	Réception provisoire début novembre 2014
Station de pompage + Collecteur du quartier du Wainage	100%				
Collecteur N5	100%				
Collecteur ruisseau Saint-Pierre	100%				
Station de pompage et collecteur Basse des Pauvres	90%	100%		Mi 2015	
Station de pompage et refoulement Pré à la Hutte	100%			Mi 2014	Réception provisoire prévue mi 2015
Station de pompage et collecteurs Capilône et Chant des Oiseaux	70%	100%		Mi 2015	
Rénovation collecteur Soleilmont	30%	100%		Fin 2019	
Collecteur du Buzet	45%				Dossier en attente d'une décision de la SPGE
Collecteur de Thiméon	100%				
Collecteur de Liberchies	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Collecteur Aéroport I	100%				
Station de pompage et collecteur Heppignies I	100%				
Station de pompage et collecteur de Pereupont	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Rénovation de la station de pompage Gué-Gobeau - Latérale - Chantiers	100%			Mi 2014	Réception provisoire 28/04/2014
Reprise des eaux de la station de pompage (SP) "Réunion" via la SP "Roosevelt" à Marchienne-au -Pont	60%	100%		Fin 2015	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	45%	50%	50%	Fin 2018	
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	5%	70%	80%	Mi 2019	Début des études en 2014
Collecteur de Velaine	45%	75%	100%	Fin 2016	
Refoulement du quartier Champ de Justice	45%	100%		Fin 2015	

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.7. Exploitation</b>					
<b>1.7.1 SME</b>					
Recertification ISO14001: 2004 du SME du Service Exploitation des ouvrages d'épuration et validation de la déclaration environnementale complète EMAS	100%			juillet-14	En juin 2014, nous avons passé avec succès les audits externes en vue de renouveler notre certification ISO14001 et notre enregistrement EMAS. Comme annoncé précédemment, le domaine d'application concerne uniquement les stations d'épuration conformément à la volonté de la SPGE.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 2 enregistrements planifiés	50%	100%		juin-15	
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	33%	66%	100%		Nombre d'analyses réalisées / nombre d'analyses planifiées
Resensibilisation du personnel de l'Exploitation au SME	100%			fin 2013	La resensibilisation du personnel a été réalisée anticipativement fin 2013
<b>1.7.2 Communication externe</b>					
Organisation de visites de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre et participation aux Journées wallonnes de l'Eau	-	-	-	Récurrent	
<b>1.7.3 Veille réglementaire</b>					
Application des nouvelles réglementations en matière d'utilisation d'herbicides	100%			1/06/2014	L'interdiction d'utilisation de pesticides sur les espaces publics est entrée en vigueur le 01/06/2014. L'Exploitation applique le principe "0 herbicide" depuis mai 2014. Une réflexion est menée actuellement sur les éventuels aménagements des sites et les techniques alternatives de désherbage afin de réduire l'impact environnemental de l'entretien des abords.
Mise en conformité des installations électriques par rapport au RGIE			100%	31/12/2016	Toutes les installations doivent maintenant répondre au RGIE (certaines installations répondaient uniquement au RGPT)
Application de la nouvelles réglementation en matière de protection contre les incendies	20%	100%			AR du 28/03/2014 relatif à la prévention incendie sur les lieux de travail.
<b>1.7.4 Reprise d'ouvrages en exploitation</b>					
Finalisation de la reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque après mise aux normes	100%			2014	Réception provisoire octroyée le 17/10/2013
Mise en service de la station d'épuration de Fleurjoux	0%	100%		2015	
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	100%	2016	

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>1.7. Exploitation</b>					
<b>1.7.5 Outils de gestion</b>					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	63%	71%	Indéterminée (récurrent)	Cette mission a été confiée à IGRETEC par la SPGE depuis juin 2009. Ce projet implique le bureau d'études et le service Exploitation.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	80%	90%	100%	2016	La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive. L'échéance du projet est fixée pour fin 2016.
<b>1.7.6 Autorisations</b>					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	100%			25/07/2014	
Renouvellement des permis d'exploiter venant à échéance	50%	100%		2014	Le permis de la station d'épuration de Rance a été renouvelé en février 2014. Le permis de la station d'épuration de Grand Reng est à renouveler pour fin 2014.
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	30%	70%	100%	mi 2016	Repris en DIHEC en exploitation (1.7) avec une ouverture des offres prévue le 17/11/2014
Collecteur Aéroport II	50%				Abandon

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>2.1. Gestion des participations énergétiques</b>					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	14.376.886	14.406.407	14.385.536		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
<b>2.2. Services énergétiques</b>					
<b>2.2.1. Centrale d'achat d'énergie</b>					
Centrale d'achat d'énergie : renouvellement des marchés conjoints	0%	20%	100%		
<b>2.2.2. Efficacité Énergétique</b>					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	32%	66%	100%		50 chantiers en 3 ans 16 marchés doivent être attribués en 2014
<b>2.2.3. Production d'énergie</b>					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	20%	50%	80%		
<b>2.2.4. Guichet de l'énergie</b>					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2742	3084	3145		Action récurrente. Légère diminution en 2014 liée à la crise économique qui insite moins les gens à investir
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	410	427	435		Action récurrente
<b>2.2.5. Énergie grise</b>					
1) Formation et analyses des cas	70%	75%	80%		Récurrent
2) Création d'une base documentaire	80%	90%	100%		
3) Analyse du projet « siège IGRETEC »	70%	80%	100%		Suivi tout au long de la réalisation du bâtiment
4) Mise en œuvre dans le cahier des charges	100%	100%	100%		Récurrent
5) Analyse des résultats (consommations)	0%	10%	20%		Récurrent
6) Mise en œuvre dans tous les dossiers du Bureau d'études	100%	100%	100%		Récurrent
7) Recherche d'opportunités	70%	80%	90%		
8) Développement du service	75%	80%	85%		
<b>2.2.6. Diagnostics énergétiques</b>					
Nombre d'analyses et études (20/an)	93%	100%	100%		56 en 2014 - action récurrente
Nombre de recherches de solutions alternatives (20/an)	18%	50%	100%		11 en 2014 - action récurrente
Nombre d'aide à la recherche de subsides (20/an)	45%	66%	100%		27 en 2014 - action récurrente

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

### 3. L'Environnement et l'Urbanisme

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	100%	100%	100%		
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plans de secteur en vue de la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%		Action récurrente
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%		Action récurrente
Renouvellement de l'agrément en tant qu'expert en pollution du sol et du sous-sol	0%	100%		2015	
Renouvellement de l'agrément pour la réalisation d'études d'incidences	100%			2014	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%		Action récurrente
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%		Action récurrente
Contrôle des installations d'épuration individuelles	33%	66%	100%		Action récurrente
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Renouvellement de l'agrément en tant qu'auteur de projet pour l'élaboration des PCA	50%	100%		début 2015	Ajout - Demande introduite en août 2014

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>4.1. Les Parcs d'Activités Economiques</b>					
<b>IGRETEC Nord</b>					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 1 - complément	50%	100%		2015	
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - complément	50%	100%		2015	
4.1.2. Ecopole	90%	100%		2014	
4.1.3. Extension Courcelles	50%	60%	70%	2018	
4.1.4. Extension PAE Fleurus-Farciennes	10%	20%	30%	2021	Le dossier de demande de révision de plan de secteur a été reporté en 2015. A l'issue de cette phase, suivront le dossier de reconnaissance, les acquisitions et travaux d'équipement
4.1.5. AMS	20%	30%	50%	2018	Projet étendu au site AMS Nord et soumis aux fonds FEDER 2014-2020
<b>IGRETEC Sud Hainaut</b>					
4.1.6. Extension PAE de Baileux	90%	100%		2015	
4.1.7. Extension PAE de Momignies	80%	90%	100%	2016	Difficulté à établir la limite cadastrale entre la France et la Belgique utilisant deux systèmes différents
4.1.8. Extension PAE de Thuin-Lobbes	100%			2014	
<b>4.2. Autres thèmes des PAE</b>					
<b>4.2.1. SRPE</b>					
Entrepôt - Solre-Sur-Sambre	90%	100%		2015	
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	100%	2016	En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
Gare de formation - Erquelinnes	70%	80%	90%	2016	Difficulté du bornage contradictoire
Brasserie des Alliés - Charleroi	75%	80%	85%	2018	Désaccord sur l'estimation de la valeur du bien
<b>4.2.2. Microzones</b>					
Fonderie Léonard Giot	75%	80%	80%	2018	Travaux après la construction du bâtiment-relais
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	75%	80%	95%	2017	
Entrée de Gosselies - Charleroi Airport	75%	100%		2015	Demande de modification du Permis d'urbanisme
Martinet	20%	30%	50%	2018	
Aiseau-Presles (Menonry)	50%	100%		2015	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	50%	80%	2017	
4.2.3. Projet "revamping" (réaménagement)	100%			2014	

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>4.4. Les bâtiments</b>					
<b>4.4.1 Aérople</b>					
Extension de la Black Box à l'Aérople	10%	100%		2015	Report du démarrage du chantier à janvier 2015 suite au refus de permis et offre irrégulière
I Tech Incubator 3	0%	0%	5%	2018	Réalisation conditionnée aux taux d'occupation de l'I Tech Incubator 2
Extension de la crèche "les P'tits Bouts" à l'Aérople	0%	5%	45%	2017	Projet en stand-by
<b>4.4.2. PAE Charleroi-Airport I</b>					
Artémis 1	95%	100%		2014	Réception provisoire le 24/04/2014
Artémis 2	0%	15%	100%	2016	Permis conditionnel - changement d'implantation
<b>4.4.3. PAE Charleroi-Airport II</b>					
Atlas 1	90%	100%		2014	RP en novembre 2014
4.4.4. Logements - Secteur 4 (subside Marlaire)					Projet en stand-by-finalisation de l'étude reportée
4.4.5. Hall relais sur le site des Anciennes Fonderies Giot à Marchienne	10%	70%	100%	2016	Report de la conclusion de la convention de marché conjoint
<b>4.4.6. Centre-Ville de Charleroi</b>					
Espace Trésignies à Charleroi (phase 1)	95%	100%		2014	Inauguration le 15 octobre 2014
Espace Trésignies à Charleroi (phase 2)	45%	100%		2015	
Soléo	50%	80%	100%		
1) Construction aile Poirier	80%	100%		juin-15	
2) Déménagement aile Mayence vers Aile Poirier	0%	100%		août-15	
3) Aménagement aile Mayence	0%	30%	100%	juil-16	
4.4.7. Hall relais agricole - PAE Baileux			65%	2017	Refonte du projet et révision de la programmation
4.4.8. Premier investissement - Ecopole					Projet postposé - Programme à redéfinir
4.4.9. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable			15%	2018	
<b>Modifications par rapport au Plan stratégique</b>					
Artémis 3	0%				Abandon
Atlas 2	0%				Abandon
Rénovation bâtiment "Cunic-Cifop" sur le site Trésignies - Charleroi	0%				Abandon. Non inscrit au sein de "Charleroi District Créatif"
4.4.10. Bureaux SONACA	0%	5%	40%	2017	Projet ajouté

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>5.1. L'Animation Economique</b>					
<b>Axe 1 : Mise en œuvre de Programmes d'Information, de Guidance et d'Accompagnement des TPE et PME</b>					
Séances d'information et de sensibilisation (6/an)	33%	66%	100%		
Participation à des salons professionnels (2/an)	33%	66%	100%		
Conception et édition d'outils promotionnels et d'information (6/an)	33%	66%	100%	31/12/2016	
Animation du blog (nombre de visiteurs)	33%	65%	100%		
<b>Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME</b>					
Dossiers accompagnés (50/an)	33%	66%	100%		
Journée Anim&Co (journée d'échange avec l'ensemble des opérateurs) - (1/an)	33%	66%	100%		Cette journée d'échange a été étendue et s'est déroulée dans le cadre de la soirée des réseaux
<b>Axe 3 : Stimulation du Développement stratégique des entreprises</b>					
Ateliers stratégiques (12/an)	33%	66%	100%		L'axe 4 devient l'axe 3
<b>Axe 4 : Sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire</b>					
Séances d'information (4/an)	0%	50%	100%		Ajout
Organisation d'ateliers avec Next (6/an)	0%	50%	100%		Ajout
<b>Axe 5 : participation et animation hub créatif</b>					
Forum Charleroi Créative (2/an)	0%	50%	100%		Ajout
Séances d'information thématiques (4/an)	0%	50%	100%		Ajout
<b>5.2. Le Tourisme</b>					
<b>CITW</b>					
Etudes finalisées (2/an)	33%	66%	100%		
Mise en œuvre études (2/an)	0%	50%	100%		Ajout - Ne pourra démarrer avant les accords officiels pour la prochaine programmation
<b>5.3. L'Economie sociale marchande - Carolidaire</b>					
Financement de projet (1/an)	0%	33%	66%		Pas de nouveau projet sélectionné en 2014

### Abandons par rapport au Plan stratégique

#### 5.1. L'Animation Economique

Ateliers sensibilisation développement durable (nombre/an)	0%	0%	0%		Cette action est remplacée par l'axe: sensibilisation et accompagnement à la démarche d'économie circulaire
<b>Axe 3 : Constitution et animation de Réseaux locaux de compétences</b>					
Organisation de visites collectives de salons sectoriels (nombre/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entrait plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Organisation de réunions d'échanges (nombre/an)	0%	0%	0%		
Rencontres avec des partenaires potentiels wallons, belges ou étrangers (nombre/an)	0%	0%	0%		

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

## ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

### 5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication</b>					
<b>Axe services aux entreprises</b>					
Local informatique sécurisé : nombre deracks loués	10	15	31		Ajout - 11 racks en 2014 - 31 racks en 2016
Nombre de postes téléphoniques sur IP	80	160	300		Ajout - 300 postes clients externes en 2016
<b>Utilisation rationnelle des ressources énergétiques (URE) en entreprises grâce aux TIC (**)</b>					
Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	20	40		20 par an : soit 40 à l'horizon 2016
Entreprises ayant initié une stratégie d'URE	0	10	20		10 par an soit 20 à l'horizon 2016
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en URE	0	20	40		20 par an : soit 40 à l'horizon 2016
<b>Création et extension de services TIC au sein des PME (**)</b>					
Programme post Convergence 2014-2020 - Ajout					
Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0	20	40		20 par an : soit 40 à l'horizon 2016
Dossiers d'accompagnement finalisés	0	10	20		10 par an soit 20 à l'horizon 2016
Nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0	2	4		2 par an soit 4 à l'horizon 2016
Entreprises ayant bénéficié d'un soutien non financier en TIC	0	18	36		18 par an : soit 36 à l'horizon 2016

#### Abandons par rapport au Plan stratégique

### 5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication

#### Axe sensibilisation et accompagnement des PME /TPE

Edition de brochures, flyers, périodiques TIC (tous sur supports papier) (2/an)	0%	0%	0%		Le projet tel quel n'entrait plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
Edition de news, revues d'infos (tous sur support électronique) (4/an)	0%	0%	0%		
Séminaires, ateliers (6/an)	0%	0%	0%		
Entreprises utilisatrices de la logithèque ( 24 par an)	33%			juin-14	Abandon en juin 2014 car le projet n'entre plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.

#### Axe développement

Entreprises en ligne sur circuit commercial court (2/an)	0%	0%	0%		
<b>Conseils en TIC</b>					
Entreprises conseillées, guidées et orientées vers réponse à leurs besoins technologiques TIC (5/an)	0%	0%	0%		Non développés car les projets tels quels n'entraient plus dans le cadre fixé par l'Agence de Stimulation Economique lors de l'élaboration des fiches projets.
<b>Aide à la création de Spin off à vocation TIC</b>					
Accompagnement de 4 porteurs de projet/an (indicateur commun avec autres opérateurs locaux (Héraclès, CCIH, FOREM)	0%	0%	0%		

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016

(\*\*) Le programme post convergence 2014-2020 n'a, à ce jour, toujours pas bénéficié d'un arrêté d'octroi de subsides.

# ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

## 6. Nouveaux services

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
<b>6.1. Relations In house</b>					
Nombre de demandes d'associés	75	75	75	Récurrent	
Nombre de conventions	65	65	65	Récurrent	

(\*) Taux prévisionnel en 2015 et 2016



# Les comptes de résultats prévisionnels

## Les budgets d'investissement

---

COMPTE DE RESULTATS 2010-2013  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2014-2016

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Ventes & prestations	38.961	44.768	44.567	45.085	43.485	46.393	46.405	
Chiffre d'affaires (*)	37.510	40.388	42.831	42.467	41.918	44.784	44.784	
Variation de stocks	-303	2.284	-707	613	0	0	0	
Autres produits d'exploitation	1.754	2.096	2.443	2.005	1.567	1.609	1.621	
Coût des ventes et prestations	-33.852	-57.176	-38.841	-39.016	-36.574	-38.643	-38.709	
Achats	139	153	371	299	3	0	0	
Services & biens divers	12.440	13.152	12.319	12.061	11.311	11.964	11.812	
Rémun.+ch.soc.	16.161	17.201	18.949	21.037	20.562	22.270	22.735	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.112	26.670	7.202	5.619	4.698	4.409	4.162	
Résultat d'exploitation	5.109	-12.408	5.727	6.069	6.911	7.750	7.696	
Produits financiers	1.420	1.393	1.360	1.281	550	521	481	
Charges financières	-5.415	-6.484	-6.750	-6.520	-6.507	-6.551	-6.667	
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	1.114	-17.499	337	830	954	1.720	1.510	

(\*) En raison de l'incertitude liée à la réalisation de certains projets, le chiffre d'affaires des exercices 2015 à 2016 a été lissé.  
 La prolongation de la situation de crise économique actuelle pourrait fortement influencer négativement les objectifs repris dans le tableau ci-dessus.



# EXERCICE 2015-2016

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2015	2016
Investissements	751	541
Mobilier et équipement	320	305
Matériel et logiciels informatiques	300	225
TELECOM	11	11
Centrale d'Achat d'Energie	120	0

COMPTE DE RESULTATS 2010-2013  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2014-2016

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Ventes & prestations	16.684	30.965	27.903	29.293	34.323	38.447	21.507	
Chiffre d'affaires	2.035	3.636	1.859	889	1.741	2.554	2.723	
Variation de stocks	6.408	19.339	17.340	19.216	22.664	24.511	6.875	
Autres produits d'exploitation	8.241	7.990	8.704	9.188	9.918	11.382	11.909	
Coût des ventes et prestations	-17.216	-37.586	-28.427	-29.129	-35.147	-38.178	-20.514	
Achats	4.598	18.646	14.471	15.652	21.491	22.918	6.807	
Services & biens divers	9.430	8.974	10.560	10.697	10.535	11.807	10.109	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	3.188	9.966	3.396	2.780	3.121	3.453	3.598	
Résultat d'exploitation	-532	-6.621	-524	164	-824	269	993	
Produits financiers	887	1.143	1.489	1.270	415	35	30	
Charges financières	-320	-658	-787	-933	-1.833	-1.900	-2.049	
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	35	-6.136	178	501	-2.242	-1.596	-1.026	

# EXERCICE 2015-2016

## BUDGET D'INVESTISSEMENTS

### SECTEUR 2 (En milliers €)

	2015	2016
<b>Investissements</b>	<b>15.945</b>	<b>23.080</b>
Mobilier et équipement TIC	220	0
Matériel et équipement développement économique	5	5
Equipeement entretien PAE	50	50
Mobilier de bureaux pour location	12	12
Maintenance technique	24	24
SONACA	3.891	2.203
Bâtiment I-Tech incubator 1 (Biotech 1)	10	0
Bâtiment I-Tech incubator 3	0	224
Bâtiment Clément ADER	0	10
Bâtiment Eole	105	80
Maison de l'industrie	36	0
Bâtiment Mermoz 1	30	150
Bâtiment Mermoz 4	30	50
Bâtiment TELECOM I	306	302
Bâtiment TELECOM II	300	0
Hall relais PAE Frasnes-Lez-Gosselies	5	0
Hall relais P.A.E. Courcelles	500	20
Hall relais P.A.E. Fleurus-Farciennes	10	0
Hall relais P.A.E. Thuin Lobbes	15	0
Bâtiment Zami I	5	0
Bâtiment Artemis 1	0	0
Bâtiment Artemis 2	299	1.744
Bâtiment Atlas 1	0	0
Extension Black box	844	0
Bâtiment crèche Aéroport (extension)	10	139
Bâtiment Soléo	5.095	9.098
Centre d'Entreprise Héraclès	1.552	20
Hall relais Fonderie Léonard-Giot	1.297	472
Hall relais P.A.E Baileux	0	787
Programme Green Sonaca	482	4.617
Prospects (Achat terrain Zami, centre d'excellence en efficacité énergétique)	812	3.073

COMPTE DE RESULTATS 2010-2013  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2014-2016

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	0	28	37	239	605	5.192	3.576
Chiffre d'affaires	0	28	0	0	481	5.558	3.866
Variation de stocks	0	0	37	239	124	-366	-290
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-63	-317	-408	-591	-882	-5.451	-3.780
Achats	0	0	0	81	667	5.273	3.610
Services & biens divers	63	317	408	510	215	178	170
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-63	-289	-371	-352	-277	-259	-204
Produits financiers	20.394	17.025	20.704	15.360	14.577	14.577	14.577
Charges financières	0	-2	-5	-4	-15	0	0
Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel	20.331	16.734	20.328	15.004	14.285	14.318	14.373

COMPTE DE RESULTATS 2010-2013  
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2014-2016

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
<b>Ventes &amp; prestations</b>	<b>1.444</b>	<b>1.783</b>	<b>1.426</b>	<b>-7.309</b>	<b>2.130</b>	<b>2.402</b>	<b>431</b>	
Chiffre d'affaires	882	592	227	1.242	356	695	246	
Variation de stocks	208	781	906	-16.800	0	0	0	
Autres produits d'exploitation	354	410	293	8.249	1.774	1.707	185	
<b>Coût des ventes et prestations</b>	<b>-1.444</b>	<b>-1.783</b>	<b>-1.426</b>	<b>7.309</b>	<b>-2.127</b>	<b>-2.402</b>	<b>-431</b>	
Achats	910	1.235	929	1.247	1.600	1.532	0	
Services & biens divers	432	439	382	361	527	870	431	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	102	109	115	-8.917	0	0	0	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Produits financiers	274	469	296	115	285	285	285	
Charges financières	-270	-466	-290	-109	-280	-280	-280	
<b>Bénéfice/perte avant résultat exceptionnel</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	

## Annexe à la première évaluation du Plan Stratégique 2014-2016



## Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

---

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

*«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.*

*Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.*

*Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »*

### Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du

12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

#### Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- Sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

## Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.